



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 octobre 2017

Original : français

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 23 octobre 2017, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, se référant aux dispositions des résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017), a l'honneur de lui communiquer ce qui suit.

En complément à sa note verbale du 21 février 2017 (S/AC.49/2017/5), qui donnait suite aux dispositions de la résolution 2321 (2016), la Mission permanente a l'honneur de lui faire connaître que :

- L'arrêté ministériel n° 2017-697 du 22 septembre 2017 et l'arrêté ministériel n° 2017-710 du 28 septembre 2017 actualisent la liste des personnes et entités figurant dans les annexes I et II des résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017)¹ ;
- L'union douanière existante avec la France a pour conséquence l'appartenance du territoire monégasque au territoire douanier européen et l'imposition des mêmes restrictions aux frontières que le pays voisin, et un contrôle est effectué sur place par les douanes françaises ;
- La procédure de contrôle aux frontières et la délivrance de visas d'établissement et d'autorisation de séjour font intervenir les services de sécurité français, en application de la Convention franco-monégasque de voisinage ;
- Les autorités policières monégasques coopèrent avec leurs homologues français ainsi qu'avec l'Organisation internationale de police criminelle et l'Office européen de police. Cette coopération a récemment été renforcée par l'accord général de sécurité signé le 13 juillet 2017, lequel devrait entrer en vigueur prochainement.

Enfin, sur le plan général, Monaco renforce régulièrement son cadre normatif par la signature et la ratification de nouvelles conventions internationales; ainsi, ces derniers mois, le Gouvernement princier a :

- Adhéré au Traité sur le commerce des armes du 2 avril 2013 ;

¹ Le texte des arrêtés est disponible à l'adresse suivante : <http://journaldemonaco.gouv.mc>.



- Ratifié la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels du 14 novembre 1970 ;
 - Signé la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du 16 mai 2005.
-